

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit
Commune de Ruffey-le-Chateau**

Séance du conseil municipal du 29 septembre 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Absents : 4 Votants : 7
Date de convocation : 24/09/2020
Affichage le : 24/09/2020

ETAIENT PRESENTS : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, PAUSET Emmanuel, ARNOUX Alexandre, CHIAPPINELLI David, VULIN Irène, DE CARVALHO Michel.

PRESIDENT DE SEANCE : COQUARD Patricia

EXCUSÉ : ENGGASSER Matthieu, MOTTIN Richard, GUILBERT Pierre-Alain

ABSENT : ENGGASSER Matthieu, MOTTIN Richard, GUILBERT Pierre-Alain, DELMOTTE Alexis

SECRETAIRE DE SEANCE : BOHIN Laurent

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du PV DU 28 AOÛT 2020

Nomination d'un délégué à la CLECT

Conditions d'exercice du droit de formation des élus municipaux

Proposition TDF

Convention d'assistance à maitre d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public

Convention de prise en charge financière des dégradations par les parents concernés

Attribution de subventions

Questions diverses :

- *Convention achat de masques signée avec la CCVM*
- *Droit de préemption*
- *Elagage des haies*
- *Devis éclairage public*
- *Devis nettoyage du crépi de l'église*

01/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Laurent BOHIN, secrétaire de séance.

Vote : **Pour** : 7 **Abstention** : 0 **Contre** : 0

Délibération 2020/08/29/01

02/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOÛT 2020

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2020. Le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : **Pour :** 7 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Délibération 2020/09/29/02

03/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

Madame le maire indique la nécessité de procéder à la nomination d'un représentant de la commune de Ruffey-le-Château à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées à la CCVM.

Elle présente le rôle de la CLECT.

Madame le maire se porte candidate pour être la représentante de la commune et souhaite connaître si d'autres personnes se présentent.

Aucun autre membre du conseil municipal ne se porte candidat.

Il est procédé au vote :

Une candidature : Mme Patricia COQUARD

Vote : **Pour :** 7 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Délibération 2020/09/29/03

04/ DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans une récente circulaire, Monsieur le Préfet indique l'obligation des conseils municipaux de délibérer afin d'établir les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux. Cette délibération doit être l'occasion d'établir un plan de formation, prenant la forme d'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune ;

La commune adhère à l'Association des Maires du Doubs et cette association organise des formations chaque année.

Le programme de formation pour la fin d'année 2020 est :

Les pouvoirs de police du Maire les 19 ou 20 ou 21 octobre 2020

L'initiation aux principes budgétaires communaux les 7 ou 8 ou 9 décembre 2020

Pour 2021 les formations suivantes sont d'ores et déjà programmées :

Perfectionnement aux principes budgétaires les 20 ou 21 ou 22 janvier.

Approfondissement des principes budgétaires et loi de finances 2021 les 1 ou 2 ou 3 mars 2021.

Le Maire souhaite que chaque élu puisse se former comme cela lui convient dans le cadre de ce qui est organisé par l'AMD. Les frais de repas seront pris en charge par la commune.

Participations :

Les pouvoirs de police du Maire : COQUARD Patricia

L'initiation aux principes budgétaires communaux : PAUSET Emmanuel / BOHIN Laurent

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/09/29/04

05 PROPOSITION TDF

Madame le maire rappelle que la commune de Ruffey-le-Château a signé en aout 2017 en un bail de location de terrain parcelle ZL 42 pour un montant de 2 500 € révisé sur l'index du cout de la construction publié par l'Insee, référence du 2eme trimestre de l'année. Le montant 2020 du loyer s'est élevé à 2 601 €.

Sur demande de TDF, Madame le Maire a rencontré Mme Laura RUMPLER de la société de négociation ITAS Est qui sollicite l'achat du terrain.

TDF effectue deux propositions :

1/ Achat du terrain (160 m²) au prix de 21 600 €.

2/ Avenant au bail à échéance du 09/08/2029 : Loyer 2650 € (pylône * 1 opérateur) + part variable de 1 000 € à chaque nouvel opérateur.

Débat : Le Conseil Municipal prend en compte les besoins en trésorerie actuel et l'impact financier futur.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Après débat le Conseil Municipal choisit la deuxième proposition et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents au dossier.

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/09/29/05

06/ CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Laurent BOHIN rappelle la volonté du Conseil Municipal de procéder à la rénovation de l'éclairage public de la commune. Afin de permettre de mener à bien ce projet, le SYDED a mis en place pour les collectivités de son territoire, un service d'assistance et de conseils en éclairage public avec la mise à disposition d'un agent spécialisé, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Dans le cadre de ce service et comme suite à la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public, la collectivité sollicite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation sur le dit réseau.

Une Convention définit les modalités de la prestation dont la collectivité va bénéficier.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et autoriser Madame le maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal désigne pour les relations avec L'AMO M. BOHIN Laurent en tant que référent Eclairage Public et M .CHIAPPINELLI David en complément comme agent technique

Débat : Demande de M CARVALHO si montant change en fonction des étapes réalisées ou non par la Mairie. Le coût est essentiellement sur le diagnostic avec déplacement d'un chargé d'affaire.

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/09/29/06

07/ DEGRADATIONS – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LES PARENTS CONCERNES

Madame le Maire rappelle les dégradations réalisées à l'église et au terrain de sport. Les enfants concernés ont été identifiés et les parents assument pleinement leurs responsabilités.

Les jeunes sont inscrits à la journée citoyenne. Les parents s'engagent à rembourser la commune pour la remise en état de ce qui a été dégradé. Afin de permettre la prise en charge de la facture pour la réparation du mécanisme de la cloche, il est nécessaire de signer une convention. La somme totale de la facture est de 151.08 €, cette somme sera divisée équitablement entre les deux familles concernées.

Le conseil Municipale autorise Madame le MAIRE à établir et signer cette convention

Débat : Rappel des faits par Madame Le Maire

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/09/29/07

08/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame le Maire indique les participations et subventions financières attribuées au titre de l'année 2019.

Pour les associations de Ruffey-le-Château et pour les associations à but non lucratifs la salle polyvalente est mise gracieusement à disposition (marché de Noel des parents d'élèves, bourses aux livres, atelier mémoire, boxe...).

Subventions :

Voyages scolaire : 20 € par enfant de Ruffey-le-Château pour les collégiens. Subvention versée sur demande aux parents.

Association Franc-Comtoise des Anciens Combattants : 50 €

Ligue contre le cancer : 50 €

Association de la Maison des Parents : 50 €

Banque alimentaire du Doubs : 100 €

Eliad Besançon : 100 €

De la Fleur au fruit (atelier jus de pomme) : 50 €

Comité d'animation Rufféen: 200 €

Etoile sportive Marnay : 50 €

Judo Club Marnay : 30 €

Participations :

Subvention FAAD : 110.40 €

Subvention FSL : 228.48 €

Nous étudierons en réunion les associations et les sommes à attribuer pour 2020.

Le conseil Municipale décide d'attribuer ces mêmes subventions, la commission ASSOCIATION se réunira pour réaliser une proposition au conseil pour l'année prochaine

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/09/29/08

09/ QUESTIONS DIVERSES

- Convention achat de masques signée avec la CCVM
- Droit de préemption : publication effectuée.
- Elagage des haies : des courriers seront adressés aux différentes personnes concernées.
- Devis éclairage public changement des ampoules, signé.
- Devis nettoyage du crépi de l'église, en attente d'autres devis. En ce qui concerne l'autre face, le projet d'enlever les conduits probablement amiantés est reporté.
- Café ambulant : Le Conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

La séance est levée à 23H21.

Ruffey-le-Chateau, le 29 Septembre 2020

Le Maire,

Patricia COQUARD